

## ENQUÊTE PUBLIQUE

## ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne : Construire et exploiter un parc de quatre éoliennes et leurs équipements annexes.

Situation : Entre N99 (*rue de Niverlée/rue des Taiettes*) et rue Saint-Hilaire – 5670 VIROINVAL

Exploitant : NEW WIND SRL – Rue des Dessus de Lives N°2 – 5101 LOYERS

Représenté par Monsieur HENRIET Benoit – Responsable de projet

Les parcelles concernées par cette demande sont : DOISCHE DIV3/NIVERLEE – SON A 198 A & 168 D ; DIV6/ROMEREE – SON C 449 A & 597 C ; DIV7/GIMNEE – SON B 111 G

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du **07 mars 2024**

Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
<b>01 mars 2024</b>	<b>07 mars 2024</b>	<b>Administration communale de Viroinval Parc communal, 1 5670 Nismes 05 avril 2024 à 12 H</b>	<b>Administration communale de Viroinval Parc communal, 1 5670 Nismes</b>

Le bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 9 h à 12 h et 14h à 16h) **exclusivement sur rendez-vous** tout en sachant également que l'Administration communale travaille à bureau fermé le lundi et le vendredi après-midi.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à clôture de l'enquête.

Du demandeur	Des agents communaux délégués à cet effet	Du fonctionnaire technique
<b>NEW WIND SRL</b> Av. des Dessus de Lives N°2 5101 LOYERS Tel : 0473/91.95.48 newwindb@icloud.com	<b>Monsieur Killian VAN REIJSEN</b> <b>Service Cadre de Vie</b> <b>060/31.00.34</b> killian.vanreijsen@viroinval.be	<b>S.P.W. D.P.A.</b> <b>M. MONACHINO – Fonctionnaire Technique</b> <b>(Agent traitant – Madame Maria BRACONE)</b> <b>Avenue Reine Astrid, 39</b> <b>5000 NAMUR</b> <b>Tel. : 081/71.53.59</b>

Le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué sont l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est donc pas nécessaire.

A Viroinval, le 01 MARS 2024

La Directrice Générale,  
Eve ACKAERT



Le Bourgmestre,  
Baudouin SCHELLEN

